

Jeudi 11 mars 2021 - 20h - Salle des fêtes Le Colombier

Un nouveau conseiller et deux nouvelles adjointes.

1 Suite à la démission de Jennifer Henry du conseil municipal, Claude Cottin a été installé à la fonction de conseiller. Il siège dorénavant aux commissions Prévention - Sécurité puis Développement Économique - Tourisme et Transports.

2 Clémence Chicheportiche succède à Jennifer Henry à la fonction d'adjointe au Maire. Elle a en charge la commission Sports et Vie Associative. Elle siège également aux commissions Petite Enfance-Enfance et Jeunesse puis Animation-culture.

3 Afin de respecter la parité Homme - Femme au sein du conseil municipal, le conseil a été amené à élire une 7^e adjointe en la personne d'Alexie Morgane Guignard. L'élue a en charge la commission Animation - Culture. Elle siège également aux commissions Urbanisme - Patrimoine - Environnement puis Sports et Vie Associative.

4 Afin de respecter la parité Homme - Femme alternative au sein du conseil municipal, Arnaud Baguenier, jusqu'alors 7^e adjoint, a rejoint le poste de 8^e adjoint.

5 Toujours dans l'optique de respecter la parité, après le passage de M. Arnaud Baguenier du poste de 7^e adjoint à celui de 8^e adjoint, la délibération du 28 novembre 2020 nommant M. Eric Van Neste, 8^e adjoint, a été annulée. L' élu redevient conseiller municipal et siège à la commission Sports et Vie associative

6 L'arrivée d'un nouveau conseiller et l'élection de deux nouvelles adjointes se sont traduites par une recomposition des commissions municipales. Retrouvez leur composition sur le site Internet de la commune à la rubrique Mairie > Conseil municipal > Commissions Municipales.

7 Il convient dans un délai de 2 mois avant le vote du budget de présenter à l'ensemble du conseil municipal un rapport sur les orientations budgétaires. (Voir pages 4 et 5)

8 Pandémie oblige, le rapport d'orientation budgétaire pour 2021 du cinéma le Cratère laisse apparaître un net recul du nombre des entrées à 12 118 en 2020 contre 46 341 en 2019. Cela s'est traduit par un déficit de 46 650 € de la structure subventionnée par la mairie. Une aide financière de l'État est espérée pour l'amortir. Pour 2021, le budget prévisionnel en équilibre a été estimé à 272 000 € en dépenses et recettes, avec une subvention de la mairie escomptée de 190 000 €.

9 Le conseil a autorisé M. le Maire à mener les démarches pour la mise en place de la vidéoprotection sur la commune (Voir pages 4 et 5) et à solliciter les subventions pour son financement, notamment auprès du Ministère de l'Intérieur.

10 Le conseil a autorisé M. le Maire à signer les documents permettant à la commune d'adhérer au dispositif

d'aide d'urgence mis en place par le Conseil départemental à destination des commerçants et artisans pour le financement de tout ou partie de leur loyer. (Voir Éclair n° 155 de mars 2021)

11 La commune va s'associer à un groupement de commandes pour les assurances liées aux cyber risques. Cette démarche a été initiée par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne.

12 Une demande de subvention de 1 800 € va être sollicitée auprès du Département des Yvelines pour une prise en charge à hauteur de 30 % de l'achat de 2 000 € d'ouvrages jeunesse, 2 000 € pour des livres documentaires et 2 000 € de bandes dessinées et de mangas. Ces acquisitions seront réalisées dans le cadre de l'aide départementale à destination des communes de moins de 10 000 habitants, intitulée « Aide Lecture Publique : Mutualisation des ressources » et rentrent donc pleinement dans le dispositif de partage du réseau des médiathèques «Chemin Lis@ant», avec les communes de Rochefort-en-Yvelines, Prunay-en-Yvelines, Ponthévrard, Sonchamp, Orcemont, Ablis, Saint-Hilarion, Bullion et Saint-Arnoult-en-Yvelines.